

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Direction générale de la santé

Décision du 24 février 2014 portant nomination de la directrice générale par intérim de l'Institut de veille sanitaire

NOR : AFSA1430103S

Le directeur général de la santé
à Mme Françoise WEBER,
Directrice générale de l'Institut de veille sanitaire,
12, rue du Val-d'Osne, 94415 Saint-Maurice Cedex

Madame la directrice générale,

Vous avez été nommée pour un mandat de trois ans, par décret du 2 mars 2011, directrice générale de l'Institut de veille sanitaire (InVS), placé sous la tutelle du ministère chargé de la santé. Il s'ensuit que votre mandat prendra fin le 1^{er} mars 2014 et que le poste de directeur général sera vacant après cette date jusqu'à la nomination d'un nouveau directeur général par décret du Président de la République. L'article R. 1413-12 du code de la santé publique ayant dévolu au directeur général de l'InVS l'ensemble des pouvoirs de direction générale de l'établissement, y compris la qualité d'ordonnateur des recettes et des dépenses du budget de l'institut, il est indispensable de prendre les mesures destinées à préserver le fonctionnement de l'établissement public pendant cette période de vacance.

En conséquence, afin d'assurer la nécessaire continuité du service public, la ministre des affaires sociales et de la santé vous confie, en application de l'article 6 du décret n° 2010-1035 du 1^{er} septembre 2010, le soin d'exercer à compter du 2 mars 2014 l'intérim de la fonction de directeur général de l'InVS.

Dans ce cadre, vous exercerez à titre provisoire l'ensemble des responsabilités mentionnées aux articles précités du code de la santé publique. Les délégations de signature actuellement existantes resteront en vigueur durant toute la période d'intérim. Cette période prendra fin au jour de la publication du décret de nomination du nouveau directeur général de l'InVS.

Cette décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales et de la santé.

Je vous prie de croire, Madame la directrice générale, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la ministre des affaires sociales
et de la santé et par délégation :
Le directeur général de la santé,
PR B. VALLET